

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie d'Auvergne

**Décision n° 15961/RGAuv/BP/SPCM/PSO du 6 juin 2011 portant attribution, en 2011,  
de la prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel**

NOR : IOJ1118380S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne,

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Une prime de 500,00 euros (cinq cents euros) est attribuée, au titre de l'année 2010, à titre exceptionnel, au personnel de réserve de la gendarmerie dont le nom suit :

Leriche Anne-Céline	Nigend : 262 015	Numéro de livret de solde : 9 559 044
---------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juin 2011.

*Le général,*  
*commandant la région de gendarmerie d'Auvergne,*  
J.-P. BLACHON